



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 août 1999  
Français  
Original: anglais/espagnol

---

## Cinquante-quatrième session

Point 76 i) de l'ordre du jour provisoire\*

### Désarmement général et complet : relation entre le désarmement et le développement

## Relation entre le désarmement et le développement

### Rapport du secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 53/77 K de l'Assemblée générale.

Le Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement a été créé conformément à la décision prise par le Secrétaire général. Il a tenu sa séance inaugurale le 26 mai 1999. Le Groupe se propose de définir les priorités à court, moyen et long termes découlant du large mandat énoncé à l'alinéa ix) du paragraphe 35 du programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, dans le contexte de l'évolution des relations internationales.

Le Groupe a proposé des programmes et activités, notamment la tenue de séminaires ou colloques périodiques consacrés à des questions relevant du désarmement et du développement. Le premier d'une série de ces colloques ou séminaires s'est tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 20 juillet 1999.

Dans une note verbale datée du 18 mars 1999, le Secrétaire général a appelé l'attention des États Membres sur le paragraphe 3 de la résolution 53/77 K de l'Assemblée générale. À ce jour, le Secrétaire général a reçu deux réponses.

---

\* A/54/150.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Mesures prises .....	4–13	3
III. Informations reçues des gouvernements .....		5
Bangladesh .....		5
Cuba .....		5

## I. Introduction

1. Depuis 1987, l'Assemblée générale prie chaque année le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application du programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue au Siège de l'ONU en septembre 1987. À l'alinéa ix) du paragraphe 35 du programme d'action, les participants à la Conférence ont souligné la nécessité de renforcer le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes compétents dans le domaine du désarmement et du développement, afin d'encourager la prise en compte de la relation entre ces deux questions dans le cadre de l'objectif global qui est de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Il était également demandé à l'Organisation des Nations Unies de s'attacher à promouvoir une connaissance collective des menaces autres que militaires qui pèsent sur la sécurité internationale.

2. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 53/77K de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1998.

3. Au paragraphe 9 de son rapport précédent à l'Assemblée générale, daté du 3 août 1998 (A/53/206), le Secrétaire général s'est référé à la restructuration des secteurs politique et économique du Secrétariat et a exprimé l'intention de créer un groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement, qui serait composé comme suit : le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Département des affaires de désarmement serait chargé de la coordination et des services techniques assurés au groupe directeur. Au paragraphe 10 du rapport, le Secrétaire général a indiqué que le Département des affaires de désarmement envisageait d'organiser des réunions de travail périodiques, et a noté qu'en raison des difficultés financières que continuait de connaître l'Organisation, il serait plus facile de réaliser cette activité si les États Membres y apportaient des contributions volontaires.

## II. Mesures prises

4. Le groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement a été créé conformément à la décision prise par le Secrétaire général. Il a tenu une réunion inaugurale le 26 mai 1999. La réunion était convoquée par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement en sa qualité de coordonnateur du groupe. Ce dernier est composé

du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, de l'Administrateur du PNUD et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix à l'invitation du groupe. Le groupe directeur se réunira selon que de besoin. Les moyens nécessaires à l'établissement de relations de travail ont été mis en place afin d'assurer la coordination et l'exécution des programmes et des activités approuvés par le groupe directeur.

5. Le groupe directeur se propose de définir les priorités à court, moyen et long termes découlant du large mandat énoncé à l'alinéa ix) du paragraphe 35 du programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, dans le contexte de l'évolution des relations internationales. À cette fin, il précisera les tâches à confier aux services compétents du Secrétariat et établira les formes de leur coopération avec le Département des affaires de désarmement.

6. Les participants à la séance inaugurale ont insisté sur la nécessité de revoir la relation entre le désarmement et le développement en raison de l'évolution de la situation internationale depuis la conférence de 1987, notamment la fin de la guerre froide et les nouvelles orientations du développement découlant des conférences mondiales convoquées par l'Organisation des Nations Unies sur cette question. Les conséquences catastrophiques des guerres civiles pour le développement et les effets déstabilisateurs de la prolifération des petites armes ont donné de nouvelles dimensions à la question du désarmement et du développement. L'une des questions qui ont retenu l'attention est la conversion des installations militaires à des fins civiles productives que s'efforce d'assurer un certain nombre de pays en transition et qui constituera probablement l'un des grands problèmes que devront affronter les sociétés à l'issue de conflits.

7. Le groupe directeur a passé en revue les questions de désarmement et de développement, en insistant sur les points suivants: conversions; prévention des conflits; causes des conflits et acquisition d'armes; mesures pratiques de désarmement après les conflits; dépenses militaires; rôle des autres départements et services de l'ONU ainsi que des organisations internationales, telles que la Banque mondiale; manifestations internationales intéressant la question du désarmement et du développement, telles que la série de conférences sur les nouvelles démocraties; accès aux données et aux études relatives au désarmement et au développement, et diffusion de ces informations; enseignements tirés de l'expérience acquise dans les situations d'après conflit par le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix (y compris la question de la préalerte); et rôle significatif joué par les

ONG dans le domaine du désarmement et du développement et leur interaction avec l'Organisation des Nations Unies.

8. Le groupe a également examiné l'Appel à l'action de Bruxelles, adopté à l'issue de la Conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles en octobre 1998 sur le thème «Désarmement durable pour un développement durable». Les participants à la Conférence ont constaté l'apparition de deux tendances inquiétantes qui s'opposent à l'action menée pour parer aux violents conflits de la période qui a suivi la fin de la guerre froide (voir A/53/681):

a) Les pertes humaines et matérielles dans les régions ravagées par la guerre et les zones de conflit augmentent dans de telles proportions que les ressources prévues pour le développement sont de plus en plus affectées aux opérations d'urgence et de reconstruction. Qui plus est, le nombre croissant de conflits internes détruit le potentiel de développement des collectivités touchées et les perspectives de développement durable;

b) La prolifération et l'usage des petites armes et des armes légères sont devenus l'un des principaux instruments des conflits violents et la communauté internationale est de plus en plus consciente de la nécessité de s'attaquer à ce problème. L'accès généralisé à ces armes subvertit les règlements de paix négociés, prolonge les conflits, fait obstacle à leur règlement et aux opérations de reconstruction, perpétuant par là même un climat d'insécurité et d'instabilité, et sapant les bases d'un développement durable.

9. Le groupe directeur a adopté une approche tournée vers l'avenir dans son examen du désarmement et du développement, et préconisé l'instauration d'un dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile dans ce domaine. Il a noté que les organisations non gouvernementales devaient jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs du désarmement et du développement. Il a également estimé que ses activités devaient comprendre un important élément de collecte et de diffusion des informations afin de mieux sensibiliser le grand public aux faits survenus récemment dans le domaine du désarmement et du développement.

10. Le groupe directeur a formulé des recommandations sur les programmes et activités ci-après :

a) Les travaux du Département des affaires économiques et sociales sur les budgets du secteur public devraient être davantage axés sur les dépenses militaires, le commerce des armes et autres questions liées au désarmement. Il faudrait que le département élabore une base de données d'informations et de statistiques à l'intention du grand public et à des fins de référence;

b) Des documents analytiques sur les conséquences économiques et sociales des dépenses militaires, fondés sur la base de données établie par le Département des affaires économiques et sociales, seraient publiés périodiquement;

c) Il faudrait faire une place privilégiée à la publication des études réalisées par le Département des affaires économiques et sociales sur la question de la reconversion des secteurs militaires afin d'atteindre un public plus large;

d) Il faudrait augmenter les activités opérationnelles concernant les mesures pratiques de désarmement, tels que les projets axés sur la collecte des armes dans les sociétés sortant de conflits, en s'inspirant du projet pilote mené en Albanie auquel participent le Département des affaires de désarmement et le PNUD. Le groupe directeur a également préconisé d'autres approches, par exemple, le suivi et la facilitation de l'application d'un moratoire sur les armes, ce qui est fait actuellement en Afrique de l'Ouest avec la participation des États membres de la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest;

e) L'organisation de séminaires ou de colloques périodiques consacrés à des questions relevant du désarmement et du développement permettrait aux organes des Nations Unies, aux ONG et autres instances internationales intéressés de faire part de l'expérience acquise dans des domaines d'intérêt commun.

11. Un colloque sur le désarmement et le développement a été organisé au Siège de l'ONU le 20 juillet 1999. Il était le premier d'une série de manifestations périodiques visant à appeler l'attention sur les questions de désarmement et de développement et à les faire mieux comprendre. Le colloque était organisé en collaboration avec l'organisation non gouvernementale Economists Allied for Arms Reduction qui a son siège à New York.

12. Le colloque a étudié les questions suivantes : dépenses militaires; conversions; prolifération des petites armes; guerre civile et conflit interne; désarmement, démobilisation et réinsertion; consolidation de la paix après les conflits; les retombées de la paix; et l'aide au développement. Le professeur Lawrence R. Klein, prix Nobel d'économie, qui présidait la réunion, a fait observer que le désarmement ne débouchait pas automatiquement sur le développement, ni le développement sur le désarmement. Il était donc nécessaire d'élaborer et d'appliquer des politiques qui créeraient des relations d'interdépendance entre les deux questions. S'agissant des retombées de la paix, M. Klein a mentionné des études qui mettaient en évidence les bénéfices macroéconomiques découlant des réductions des dépenses militaires effectuées par les États-Unis après la fin de la guerre froide. En règle générale, ces bénéfices devaient être évalués sur le long

terme, car ils n'étaient pas toujours apparents au niveau macroéconomique à court terme. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, qui avait ouvert le colloque, a noté que le désarmement était devenu un outil important de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix.

13. Dans une note verbale du 18 mars 1999, le Secrétaire général a appelé l'attention des États Membres sur le paragraphe 3 de la résolution 53/77 K de l'Assemblée générale. À ce jour, le Secrétaire général a reçu deux réponses, qui sont reproduites ci-après à la section III du rapport. Toute nouvelle réponse sera publiée dans un additif au présent document.

### III. Informations reçues des gouvernements

#### Bangladesh

[Anglais]  
[30 avril 1999]

La constitution du Bangladesh est expressément attachée au «... *aux principes du respect de la souveraineté et de l'égalité nationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, du règlement pacifique des différends internationaux, et du respect du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies*». Elle déclare également que le Bangladesh «... *oeuvre en faveur de la renonciation de l'usage de la force dans les relations internationales et du désarmement général et complet; ...*».

C'est dans cet esprit que le Bangladesh s'est, par principe, constamment opposé à toute forme d'accroissement de la capacité militaire et d'intervention armée au niveau régional et mondial. Les gouvernements successifs du Bangladesh ont toujours accordé la plus haute priorité au développement. Conformément aux engagements pris lors des grandes conférences des Nations Unies des années 90, le Bangladesh a affecté des ressources accrues aux activités relatives aux questions sociales de base comme la pauvreté, la santé, l'assainissement et les droits des femmes et des enfants.

Les dépenses militaires du Bangladesh, qui représentent en moyenne près de 2 % du produit intérieur brut (PIB), sont restées à ce jour raisonnablement faibles comparées à celles des pays qui ont une situation économique analogue. Les achats annuels d'armes, de munitions, de moyens logistiques, inscrits au Registre des armes classiques des Nations Unies, témoignent à l'évidence du rôle limité du Bangladesh dans les activités d'armement.

Preuve de son attachement à la consolidation de la paix, le Bangladesh est devenu l'un des pays qui fournissent le plus grand nombre de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les forces armées du Bangladesh ont participé périodiquement aux activités d'urgence en cas de catastrophes naturelles et aux activités de secours et de reconstruction. À l'Organisation des Nations Unies, le Bangladesh a toujours été à l'avant-garde des efforts visant à faire bénéficier les pays des retombées de la paix découlant de l'établissement d'une relation plus étroite entre le désarmement et le développement.

#### Cuba

[Espagnol]  
[27 mai 1999]

C'est un fait que l'Organisation des Nations Unies, depuis sa création ou presque, s'est efforcée d'établir une relation ou un lien entre le désarmement et le développement. Dans le cadre de nombreuses résolutions, adoptées par la majorité des États Membres, elle a plaidé en faveur d'une réduction générale des dépenses militaires et demandé que les ressources ainsi dégagées soient utilisées à des fins sociales et économiques, en particulier au profit des pays en développement.

Étant donné la relation évidente qui existe entre le désarmement et le développement et le caractère immoral et inacceptable du gaspillage des ressources à des fins militaires alors que les besoins de milliards d'êtres humains ne sont pas satisfaits, cette question est évoquée à diverses reprises dans les paragraphes 16, 35, 89, 94 et 95 du document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, tenue en 1978.

Il convient de souligner l'observation figurant dans l'un de ces paragraphes selon laquelle «il existe un lien étroit entre le désarmement et le développement. Les progrès du premier contribueraient grandement à la réalisation du second. Les ressources libérées par suite de l'application des mesures de désarmement devraient donc être consacrées au développement économique et social de toutes les nations et servir à combler le fossé économique qui sépare les pays développés des pays en développement».

Par la suite, en 1987, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a fait oeuvre de pionnier en reconnaissant pour la première fois au niveau multilatéral et intergouvernemental la relation d'interdépendance existant entre les deux phénomènes et en insérant dans son document final, adopté par consensus, l'idée d'une

approche fondée sur la corrélation entre le désarmement, le développement et la sécurité.

Néanmoins, la grande majorité des pays développés, en particulier ceux qui possèdent les arsenaux les plus importants d'armes de tous types, n'ont pas, de l'avis de Cuba, répondu à ce jour à l'appel urgent de la communauté internationale. Loin de diminuer, les budgets militaires des États, et des grandes puissances nucléaires en particulier, n'ont cessé d'augmenter et ont même triplé depuis lors. La puissance qui détient les plus fortes capacités militaires du monde a fondé sa politique d'hégémonie et d'intervention sur l'emploi ou la menace aveugles de la force, engageant l'humanité dans une course aux armements sans fin qui porte gravement atteinte à la paix et met en question la survie même de l'homme.

Comme l'humanité a maintenant les moyens de s'autodétruire plusieurs fois, il nous semble – paradoxalement – de plus en plus clair que la course aux armements, loin de garantir la sécurité, fait peser des menaces de plus en plus graves et pressantes sur la paix et la sécurité internationales.

Aussi Cuba se sent-il véritablement frustré du fait qu'il n'ait été tenu aucun compte à ce jour des décisions que la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient convenu d'adopter à la Conférence internationale de 1987. En outre, nos sentiments d'incrédulité et d'indignation s'accompagnent de la conviction que bon nombre des problèmes économiques et sociaux qui accablent la majorité des êtres humains pourraient être considérablement atténués si une fraction même minime des ressources consacrées aux dépenses militaires étaient utilisées à la réalisation du noble objectif du progrès et du bien être des peuples du monde.

Nous prenons acte avec satisfaction de toutes les initiatives prises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour donner suite aux décisions adoptées à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous sommes également extrêmement satisfaits des efforts que déploie le Secrétaire général pour appliquer les directives que lui donnent les États Membres.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la création de l'Équipe spéciale interdépartementale de haut niveau chargée de promouvoir et de coordonner la prise en compte de la relation entre désarmement et développement dans les activités du système des Nations Unies, et nous sommes satisfaits de l'action qu'elle a menée.

Nous accueillons aussi avec satisfaction la proposition concernant la création du groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement. Nous en suivrons de près la mise en place et recommanderons qu'il soit intégré au

sein du Secrétariat, et que ses activités soient coordonnées par le Département des affaires de désarmement.

Dans le même temps, nous continuons de constater avec préoccupation le manque quasi total de réaction de la part des pays qui pourraient consacrer aux efforts de développement économique et social menés au niveau international les ressources dégagées de la course aux armements : nous parlons des pays développés, en particulier des pays dotés des budgets militaires les plus élevés.

Malheureusement, alors que des milliards de dollars sont gaspillés dans la course aux armements, seul un petit nombre de pays appartenant au monde développé ont versé le pourcentage convenu de 0,7 % de leur produit intérieur brut au développement des pays en développement. Pour que cette question reçoive, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, l'attention qu'elle mérite, et qui a été confirmé par l'adoption de divers documents, par les États Membres, Cuba se déclare favorable à ce qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Une telle initiative favoriserait les échanges de vues et aboutirait à de nouvelles propositions qui pourraient aider à sortir de l'impasse actuelle.

Cuba estime également qu'il est possible d'examiner la question à la Conférence du désarmement, car la relation entre désarmement et développement est un sujet qui pourrait être négocié dans le cadre de cette instance. Cette mesure viendrait s'ajouter à l'ensemble des initiatives prises en vue de parvenir à un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace.

En outre, Cuba souligne la nécessité de respecter les dispositions énoncées à l'alinéa ix) du paragraphe 35 du document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui demandent le renforcement du «rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes compétents dans le domaine du désarmement et du développement, afin d'encourager la prise en compte de la relation entre ces deux questions dans le cadre de l'objectif global qui est de promouvoir la paix et la sécurité internationales». Nous aimerions en particulier qu'une analyse de l'impact des dépenses militaires mondiales sur l'économie et le système économique internationaux soit effectuée périodiquement en vue de sensibiliser l'opinion publique mondiale.

Enfin, Cuba réaffirme que la logique absurde, qui prétend que le lancement d'un vaste programme de course aux armements a pour objectif d'assurer une plus grande sécurité, a, paradoxalement, conduit à une situation où le monde connaît les plus graves dangers, le moins de sécurité et l'équilibre le plus précaire qui soit de toute son histoire,

et où l'humanité se trouve confrontée à la possibilité tout à fait réelle d'un anéantissement total et définitif. La course aux armements à laquelle les êtres humains se trouvent actuellement confrontés constitue véritablement la menace la plus directe et la plus pressante qui pèse sur leur survie. Arrêter et inverser cette tendance est, sans l'ombre d'un doute, la contribution la plus importante qui puisse être faite aujourd'hui à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

---